SIVOM communauté du Béthunois
Acteur de votre quotidien

COMITE SYNDICAL

Procès-Verbal n° 178

Séance du 20 mai 2026

ORDRE DU JOUR

1) DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

2) DÉLIBÉRATIONS

ADMINISTRATION GENERALE

1 - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – ELECTION DES MEMBRES
Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON

2 - INSTALLATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS PERMANENTES
Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON

3 - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR
Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON

4 - CONTRACTUALISATION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS - MISE EN OEUVRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026
Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON

RESSOURCES HUMAINES

5 - PERSONNEL - FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST)
Rapporteur : Rosemonde MULLET

3) COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE "COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU MERCREDI 20 MAI 2026 À 19 h 00

Nombre de délégués : 145

Date de la convocation et d'affichage : 13 mai 2026

Présents à la séance : 130

L'an deux mille vingt six, le vingt mai à 19 h 00, le Comité Syndical de la "Communauté du Béthunois", s'est assemblé en Maison du Parc, à BEUVRY, sous la présidence de Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois, suivant convocation faite le 13 mai 2026.

Etaient présents :
HENNEBELLE André (Allouagne), GOUILLART Pascale (Allouagne), DEMAILLY Olivier (Allouagne), CARRE Nicolas (Auchel), DE FARIA Jérémy (Auchel), LEBLANC Gilles (Auchel), DERAMAUX Martine (Auchel), HOSTALIER Florence (Auchel), NOWAK Laura (Auchel), BRUNEL Jean-François (Auchel), STIEVENARD Ingrid (Auchel), PLOEGER Lars (Auchel), SEGUIN Julie (Auchel), PATINIER Francis (Auchel), MICHEL Sylvie (Barlin), DUMONT Gérard (Barlin), MIKULA Sandrine (Barlin), CONSTANCE Patrick (Barlin), WILLEMAND Isabelle (Barlin), BULOT Philippe (Barlin), HEROT Mélissa (Barlin), DELEU Mickaël (Barlin), GIBSON Pierre-Emmanuel (Béthune), GAUCHER Sylvie (Béthune), TAVERNIER Delphine (Béthune), SCALONE Jean-Pascal (Béthune), BERTOUX Maryse (Béthune), CORDONNIER Francis (Béthune), BOULART Annie (Béthune), PERRIN Patrick (Béthune), HOINVILLE DUWELTZ Marie-Odile (Béthune), DECANTER Olivier (Béthune), CHOCHOI Mélinda (Béthune), CLERBOUT Gaëtan (Béthune), BENTIVEGNA Jérémy (Béthune), BOTHOREL Christian (Béthune), DOUALLE Christophe (Béthune), ROBILLARD Gwendoline (Béthune), BLOEMEN Manon (Béthune), KWARTNIK Pierre (Béthune), DIA Fatimata (Béthune), BRIGE Corentin (Béthune), FIGENWALD Arnaud (Beuvry), DENIS Charline (Beuvry), VERDOUCQ Gaëtan (Beuvry), LETOMBE Christophe (Beuvry), VANBERGUE Marie-Cécile (Beuvry), SADIKI Sandra (Beuvry), VAMBRE Laurence (Beuvry), LELEU Frédéric (Beuvry), DUCHATEL Julien (Beuvry), MACKE Gérard (Beuvry), MASSART Yvon (Chocques), TURBERT Sandra (Chocques), DRANGUET Nathalie (Chocques), DECOURCELLE Catherine (Drouvin-le-Marais), JAKOBCZYK Alexandre (Drouvin-le-Marais), MULLET Rosemonde (Ecquedecques), ALTIER Nathalie (Ecquedecques), VASSEUR Marc (Essars), FAUVERGUE Virginie (Essars), WATRELOT PEPIN Christie (Ferfay), DUBOIS Bruno (Festubert), KRUSZKA François (Festubert), PEREIRA Fabrice (Fouquereuil), WERSINGER Agathe (Fouquières-lez-Béthune), HERNU Julien (Gonnehem), VAAST Stephan (Gosnay), LEGRAS

Louisette (Gosnay), LECOMPTE Monique (Hersin-Coupigny), FONTAINE Laurent (Hersin-Coupigny), DESCAMPS Nicolas (Hersin-Coupigny), CHUDOBA Marie-Aude (Hersin-Coupigny), NUTER Claudine (Hersin-Coupigny), LEPRINCE Logan (Hersin-Coupigny), PATOUX Joël (Hesdigneul-les-Béthune), LEFEBVRE Cédric (Hesdigneul-les-Béthune), JOMBART Simon (Hinges), LEFEBVRE Valérie (Hinges), PINCHON Matthieu (Hinges), BERTIER Jacky (Labeuvrière), GREVET Jean-Christophe (Labeuvrière), COQUERELLE Alain (Labourse), RYCKELYNCK Ludovic (Labourse), BONNIEZ Pierre-Emmanuel (Lapugnoy), DEMARLE Alain (Lapugnoy), DESFONTAINES Yannick (Lapugnoy), MOULIN Jérôme (Lapugnoy), BIALON Perrine (Lozinghem), PAYEN Aurélie (Lozinghem), MOREAU Mason (Marles-les-Mines), LEGAY Stéphanie (Marles-les-Mines), LONCKE Marina (Marles-les-Mines), DESMARETZ Charlotte (Marles-les-Mines), PAUWELS Fabien (Marles-les-Mines), DUBRAY Fabrice (Marles-les-Mines), MARCELLAK Serge (Noeux-les-Mines), URBANSKI Chantal (Noeux-les-Mines), CZEPIK Philippe (Noeux-les-Mines), PORQUET Manuel (Noeux-les-Mines), HOBERG André (Noeux-les-Mines), DOMART Sylvie (Noeux-les-Mines), LEROUX David (Noeux-les-Mines), ANTKOWIAK Corinne (Noeux-les-Mines), FRADET Eddy (Noeux-les-Mines), DECALUWE Céline (Noeux-les-Mines), VERONS Betty (Noeux-les-Mines), LEPINE Murielle (Noeux-les-Mines), HERNU Stéphane (Oblinghem), GAUTIER Odile (Sailly-Labourse), FARDEL Emilie (Sailly-Labourse), CARON Julien (Sailly-Labourse), HAPPIETTE Jean (Sains-en-Gohelle), DUQUESNOY Aurélien (Sains-en-Gohelle), LAURIER Georgia (Sains-en-Gohelle), VOLCKAERT Véronique (Sains-en-Gohelle), COUSIN Isabelle (Sains-en-Gohelle), LESH Rafaël (Sains-en-Gohelle), FATOUX Nicolas (Servins), JURCZYK Jean-François (Vaudricourt), DEFOSSE Laurent (Vaudricourt), MORIEN Patrick (Vendin-lez-Béthune), BRASME Eric (Vendin-lez-Béthune), LITREM Peggy (Vendin-lez-Béthune), LEGRAND Gisèle (Verquigneul), FREZIER Christophe (Verquigneul), BAUVAIS-TASSEZ Sylvie (Verquin), AIMAR Nicolas (Verquin), MASLONKA Arthur (Verquin), PENIN Jérémie (Verquin)

Ont donné pouvoir :
GACQUERRE Olivier donne pouvoir à GIBSON Pierre-Emmanuel, ELAZOUZI Hakim donne pouvoir à DIA Fatimata, GOTTRAND Catherine donne pouvoir à BOULART Annie, SENECHAL Camille donne pouvoir à BRIGE Corentin, THORE Elisabeth donne pouvoir à BENTIVEGNA Jérémy, HANIQUE Quentin donne pouvoir à HOINVILLE DUWELTZ Marie-Odile, LHOMME Régis donne pouvoir à MULLET Rosemonde, DUBY Sophie donne pouvoir à WERSINGER Agathe, DALLONGEVILLE Julia donne pouvoir à DESCAMPS Nicolas

Etaient Absents Excusés :
BILLET Guy, CHAPPE Eric, SURET Yannick, PRUVOST Bernard, BARRON Alexandre, DUCLOY Nadine
LENNE Magalie, REGNIEZ Matthieu, DAGBERT Julien, LOISEAU Ginette, GAROT Line, SOUILLIART Virginie, POIRET Thérèse, DISSAUX Frédéric, BECU Pascal, ROBBE Jérémy, TURLURE Thierry, BACLET Charline, DEUNETTE Christophe, MESUREUR Alexandra, FARDEL Christophe, CAUX Julien

Monsieur Nicolas CARRE, délégué(e) de la commune de Auchel, ayant été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, ouvre la séance.

Pierre-Emmanuel GIBSON :

Mesdames et Messieurs, bonsoir à toutes et à tous. Chers collègues, je vous propose de démarrer ce Comité Syndical. Le quorum est largement atteint et je vous remercie pour votre présence nombreuse.

Je vous fais d'abord lecture des procurations. (cf état de présence ci-dessus)

Il nous faut désigner un secrétaire de séance. La tradition veut que ce soit par ordre alphabétique des communes. Tout à l'heure, au Bureau, nous avons eu un secrétaire de séance d'Allouagne. La commune suivante par ordre alphabétique, c'est Auchel. Est-ce que Nicolas CARRE accepte d'être secrétaire de séance? Oui.

Y a-t-il des oppositions, des abstentions? Non.

Bravo Nicolas, tu es notre secrétaire de séance.

Je vais laisser la parole à Arnaud, le maire de la commune de Beuvry, en ouverture de ce Comité Syndical. Je le remercie de la mise à disposition gracieuse de cette belle salle de la Maison du Parc, que peut-être certains découvrent, qui est une magnifique salle avec un super parking gratuit aux abords. Arnaud aimerait qu'on vienne toujours ici, mais je lui ai rappelé qu'il fallait qu'on aille un peu dans chacune de vos communes.

À toi, Arnaud.

Arnaud FIGENWALD :

Merci Monsieur le Président. Bienvenue à tous dans cette belle Maison du Parc de la Loisne, construite dans les années 70 et qui, vous voyez, a très bien vieilli. Elle a été l'idée de plusieurs communes puisqu'elle était au départ une salle intercommunale, et, au fil des années elle est devenue une salle communale. Mais on la prête encore à quelques communes voisines lorsqu'elles ont de grosses manifestations.
La ville de Beuvry est un partenaire historique du SIVOM puisque nous sommes là depuis sa création. Mais sur le mandat 2020-2026, nous avons adhéré à de nouvelles compétences, et je remercie le Président Pierre-Emmanuel GIBSON de les avoir créées avec l'aide des élus à l'époque, puisque nous avons pris, sur le dernier mandat, la compétence police municipale intercommunale et la compétence vidéoprotection, et nous en sommes très satisfaits. Nous avons développé également notre offre jeunesse avec les centres de loisirs des petites vacances et puis, tout récemment, lors du dernier conseil municipal l'adhésion aux séjours ados. Des services qui sont bien utiles aux beuvrygeois.
Et puis nous avons aussi à Beuvry des équipements structurants gérés par le SIVOM : l'EHPAD Marie Curie, et puis, là aussi depuis le dernier mandat, le foyer Le Rivage qui est juste en face d'ailleurs de la Maison du parc. Un équipement qui avait du mal à vivre lorsqu'il était communal, parce que nous n'avions pas cette capacité de mutualisation qu'a le SIVOM, notamment pour le personnel. Mais on a travaillé le projet de transfert en bonne intelligence. Et vous le verrez d'ailleurs, dans les différents bilans financiers, je pense qu'il n'est pas loin d'être à l'équilibre. Alors que nous, on avait du mal, justement, à trouver cet équilibre à l'époque.
Donc on remercie une nouvelle fois le SIVOM qui nous est venu en aide, mais pas de manière aléatoire puisqu'il y a eu un plan de retour à l'équilibre défini par le Président, qui s'est avéré plutôt efficace.
Donc effectivement, la ville de Beuvry est engagée depuis de nombreuses années auprès du SIVOM et a la chance, sur ce mandat, d'avoir une Vice-Présidente parmi ses élus en la personne de Charline Denis qui s'occupe de la jeunesse et dont on connaît à Beuvry la compétence.

Voilà, je vous souhaite une belle soirée et comme l'a dit le Président en préambule, vous serez toujours les bienvenus à Beuvry.

Pierre-Emmanuel GIBSON :

Merci, Arnaud, pour tes mots sympathiques. Effectivement, tu l'as dit, au-delà des élus, il y a surtout une équipe. Et je voulais remercier encore une fois tout le travail qui a été fait par Julie et les équipes des Pôles, notamment Solidarité-Santé et Sécurité Publique. Il y a eu un gros boulot de fait. On est très content d'avoir pu récupérer cette résidence Le Rivage et de l'amener à l'équilibre puisque ce sont des logements à caractère social pour les personnes âgées du territoire. Et comme on est juste à côté de l'EHPAD, arrive un âge où on est moins autonome et où on peut déménager à l'EHPAD. C'est comme ça que ça se fait, ça s'appelle un parcours de vieillissement. On démarre à domicile, ensuite on va en résidence autonomie et on finit parfois en EHPAD. Le binôme des deux bâtiments fonctionne extrêmement bien et ça a été une belle réussite. Et encore merci à Arnaud et à la Commune de Beuvry de nous avoir fait confiance sur ce sujet très particulier.

Alors, c'est un Comité un peu particulier puisque comme on est en début de mandat, on va dans les premières séances, passer du temps ensemble pour vous présenter des sujets structurants qui ont été décidés par les élus du mandat précédent.
Et comme vous êtes plus de la moitié du Comité à être des nouveaux élus, on va vous représenter pour certains, vous présenter pour d'autres les projets, et aujourd'hui, il s'agit des deux projets du budget 2026 qui ont été votés en décembre dernier, et qui sont en cours de réalisation.

Et je vais d'abord demander à Louisette, accompagnée de Lucie et de Caroline, de vous présenter la construction en cours de notre nouvelle résidence autonomie à Béthune, rue de Budapest, qui s'appellera le Domaine du Prieuré.

Et je vous laisse, mesdames, la parole.

Louisette LEGRAS :

Bonsoir à tous et à toutes. Mesdames, Messieurs, chers collègues, le SIVOM de la Communauté du Béthunois gère, dans le cadre de ses compétences en matière de solidarité-santé, la Résidence Autonomie, Les Sorbiers à Béthune. Celle-ci est composée d'un bâtiment principal accueillant les espaces collectifs ainsi que de plusieurs bâtiments secondaires qui abritent 60 logements, type studio. Le tout propriété du bailleur social Pas-de-Calais Habitat.
Implanté au cœur du quartier du Mont Liébaut à Béthune, cet ensemble immobilier est devenu, au fil du temps, inadapté, obsolète et vétuste. Le quartier étant d'ailleurs concerné par le nouveau programme national de renouvellement urbain, il était donc voué à la démolition.
Afin de maintenir l'offre des services apportés à notre population, il a été décidé, lors du précédent mandat, d'engager la construction d'une nouvelle résidence autonomie avec le bailleur Pas-de-Calais Habitat, à quelques centaines de mètres de l'actuelle.
Dénommée le Domaine du Prieuré en écho à l'histoire du secteur de la commune de Béthune, cette résidence autonomie a été pensée pour répondre aux besoins actuels et aux futurs seniors de notre secteur dans un environnement plus moderne, plus sécurisé, plus adapté et davantage ouvert sur la vie du territoire.
Aujourd'hui, les travaux, déjà bien engagés, se poursuivent. Vous pouvez d'ailleurs suivre l'avancée du chantier sur la page Facebook du SIVOM.

Je précise également que, dans le cadre de ce grand projet, les résidents de l'actuelle résidence autonomie Les Sorbiers sont associés grâce notamment à l'accompagnement de la CARSAT dans le cadre d'un appel à projets auquel a répondu le SIVOM.
Ainsi, depuis 2023, ils apportent leur contribution à différentes étapes du projet. Ils suivent désormais avec beaucoup d'intérêt et d'enthousiasme l'avancée des travaux. Des temps d'information réguliers permettent également de nourrir les échanges au sein des instances de la résidence du SIVOM, tout en valorisant ce futur lieu de vie auprès des habitants et des partenaires du territoire.
Afin de vous présenter plus en détail le contexte, les enjeux, les perspectives et l'avancée concrète de ce futur établissement, je laisse désormais la parole à Caroline SALMON, qui est la directrice des résidences autonomie du SIVOM.

Caroline SALMON :

Je vais vous présenter plus en détail le projet du Domaine du Prieuré et la mission des Résidences Autonomie.
Les Résidences Autonomie font partie du pôle Solidarité-Santé du SIVOM, qui compte deux EHPAD, un SAD mixte, un Crématorium, un CSAPA et trois résidences autonomie.
Parmi les résidences autonomie, on a la chance d'avoir trois structures avec chacune leur propre configuration et implantées dans des cadres bien différents : la résidence Guynemer se trouve en plein centre-ville à Béthune, la résidence Les Sorbiers se trouve au cœur du Mont Liébaut avec la particularité d'être composée de petites maisons, et la résidence Autonomie Le Rivage se trouve à deux pas de la salle où l'on est réuni ce soir.
Nous avons donc des résidences de centre-ville, des résidences avec une proximité commerciale et une résidence à Beuvry qui est plutôt à caractère semi-rural, ce qui nous permet de répondre à tous les types de demandes.
Pour en revenir aux Sorbiers, c'est une résidence autonomie qui s'articule en 10 pavillons de 6 petites maisons éparpillées dans le quartier du Mont Liébaut à Béthune.
En son centre, dans l'un des pavillons se trouve notre restaurant, que l'on partage avec la ville de Béthune, avec leur restaurant scolaire. Il y a également nos bureaux. Donc les espaces collectifs sont, à l'heure actuelle, assez contraints.
Au niveau de l'architecture, on a 60 logements de 32 m² environ, avec des espaces communs au cœur de la résidence. Nous sommes une structure d'habitat intermédiaire entre le domicile et l'EHPAD.
Nous accueillons les personnes âgées de plus de 60 ans, mais pas seulement, puisque nous sommes aussi habilités à accueillir des personnes de moins de 60 ans, soit sur dérogation accordée par le Département, soit, à hauteur de 15% de nos effectifs, des personnes en situation de handicap bénéficiant d'une orientation des MDPH leur permettant d'intégrer nos structures.
Pour pouvoir veiller sur nos résidents, notre équipe est assez restreinte, et c'est là la principale différence avec les EHPAD. On a un responsable d'établissement mutualisé sur les trois résidences, un agent administratif par structure, un cuisinier, une équipe hôtelière, un agent de maintenance et un animateur. Il n'y a ni personnel médical, ni personnel paramédical.
Toutes nos ressources pour pouvoir accompagner les résidents se trouvent sur le territoire. Ce sont les associations d'aide à domicile, les cabinets d'infirmiers, les médecins... chaque résident qui intègre une de nos structures garde ses propres intervenants.
Alors vous allez donc me demandez ce que nous proposons de plus?
Eh bien à la différence du domicile, on propose une prestation de restauration tous les midis. Le restaurant est même obligatoire pour favoriser le lien social.
On propose aussi un agenda d'animations bien rempli, du lundi au vendredi, avec des activités intergénérationnelles, des sorties, des activités à caractère de prévention, des ateliers cognitifs, etc. Dans le cadre de nos dotations, on est tenu de mener à bien un plan de prévention de la perte d'autonomie qu'on met en œuvre par le biais de nos animations.
On propose également de l'événementiel. Cela nous sert à créer du lien social et à nous ouvrir sur le territoire. On a des grands temps forts chaque année, notamment les fêtes de fin d'année et une fête

annuelle des résidents qui se tiendra au mois de juin. C'est le grand barbecue où l'on invite les résidents, les familles, mais aussi tous les seniors extérieurs. C'est-à-dire qu'un senior de Beuvry, de plus de 60 ans peut venir se greffer à l'événement.
C'est la même chose pour les activités : ce que l'on propose l'après-midi est ouvert aux extérieurs aussi.
Pour revenir sur la présentation de la future résidence, au niveau du bâti actuel, vous pouvez voir sur les photos la vétusté du bâtiment. Certaines maisons souffrent de problèmes d'isolation, certains équipements ne sont plus forcément adaptés. Et surtout il y a pour certains résidents un sentiment d'insécurité. Parce qu'une petite maison, c'est sympa, mais en plein milieu d'un quartier, on se sent aussi parfois isolé. Par ailleurs en terme d'accompagnement, on a parfois un peu plus de mal à détecter des fragilités puisqu'on ne croise pas forcément les résidents. Il n'y a pas de bâtiment central. Les personnes se déplacent dans le quartier, comme vous le feriez dans le vôtre.
Actuellement, on a dix logements qui ne sont plus louables pour des raisons diverses et variées : des racines d'arbres qui poussent à l'intérieur de certains logements, des gros problèmes d'assainissement dans d'autres. Nous sommes donc limités en terme de location mais la résidence est au complet.
Comme vous pouvez le voir sur le diaporama, le projet de nouvelle résidence a été réalisé à moins de 600 mètres de la résidence actuelle. Ça permet de ne pas déraciner les résidents, ils gardent le même environnement, le même quartier, le même cadre de vie. En plus, le Mont Liébaut se développe avec des nouveaux commerces.
Voilà en photo les deux bâtiments choisis pour être réhabilités. Ce sont les anciens logements du CROUS, qui n'avaient plus d'utilité et qui se trouvent en entrée de quartier du Mont Liébaut.
Le projet a été porté à la connaissance de différents financeurs et a bénéficié de subventions du Département, de la CARSAT, de l'ANRU et de la Communauté d'Agglomération.
Et de Pas-de-Calais Habitat bien-sûr, qui co-construit ce projet.
Dans le cadre du financement accordé par la CARSAT, on a eu la chance de bénéficier en 2023 d'un accompagnement auprès des résidents. Des intervenants d'un cabinet extérieur sont venus pour préparer les résidents au changement. Ça a duré un an et aujourd'hui, on a l'adhésion de 100% des résidents présents qui, maintenant, sont vraiment en attente de cet habitat plus sécurisé et plus adapté.
Ce que le projet va permettre, c'est l'unicité d'un site. On ne sera plus éparpillé sur tout le quartier.
La nouveauté, c'est :
- des logements T1 bis et T2 dans lesquels les chambres sont séparées. C'est une demande qui est désormais incontournable lors des visites.
- La sécurité du site avec des jardins privatifs dans lesquels les résidents pourront vraiment s'investir.
- Un restaurant, qu'on avait déjà mais qui sera cette fois, à proximité directe des logements.
- Des espaces dédiés aux activités, parce qu'actuellement la salle de restaurant sert aussi de salle d'animation, faute de locaux adaptés.
- Le recours aux énergies vertes,
- Des espaces extérieurs aménagés avec notamment des jardins potagers en hauteur, des terrains de pétanque et des terrasses, parce qu'avoir une petite terrasse pour pouvoir s'asseoir dans le Mont Liébaut, ce n'est pas si évident que ça.
Le projet a bénéficié d'une extension de capacité. De 60 logements actuellement, on pourra à l'avenir accueillir 69 résidents, des couples également dans les T2, qu'on n'avait pas actuellement, et des personnes à mobilité réduite dans des logements un peu plus grands et adaptés.
Vous voyez à l'écran que les deux barres d'immeuble ont été équilibrées. Il n'y a pas une barre qui est plus aménagée que l'autre, chacune a son jardin, chacune a son parking. Il y a simplement le restaurant qui sera intégré sur le bâtiment A. Les résidents du bâtiment B n'auront qu'à traverser la route pour y accéder. Dans ce cadre-là, il y a un projet d'aménagement de la voirie avec également l'installation d'une ligne de bus dès qu'on sort de la résidence. Tout a été pensé pour que le résident puisse se déplacer facilement et traverser la route en toute sécurité.
Voilà la configuration des appartements. Ce qui est important de constater c'est l'espace nuit séparé, quel que soit le type d'appartement, ce qui n'était pas possible dans nos logements actuels.

Donc pour mémoire, voici les deux barres d'immeuble avant les travaux. Et voilà le projet à terme, avec les jardins extérieurs, terrains de pétanque et potagers en hauteur. Et surtout la clôture, ce qui permettra aux résidents aller et venir en toute sécurité dans la résidence.
La nouvelle résidence s'appellera donc le Domaine du Prieuré.
En résumé, à la fin du projet, on aura deux bâtiments réhabilités, sécurisés, sobres en énergie, d'une capacité d'hébergement étendue à 69 logements ; un espace de restaurant et des espaces extérieurs avec des jardins. Pour information, avant même l'ouverture de la résidence on a déjà 7 dossiers en attente, dont 2 couples. Le besoin est donc bien là.

S'agissant des travaux, que vous pouvez suivre en photos, comme le disait Mme LEGRAS, sur le site du SIVOM, il y a eu la suppression de la casquette qui a été une étape d'importance, le terrassement, la création de coursives. En effet, et c'est ce qui a donné toute la faisabilité au projet et à l'adaptation des logements, c'est qu'une coursive a été créée sur chaque bâtiment en façade pour pouvoir gagner de l'espace à l'intérieur. La coursive, ce sera le chemin d'accès unique à tous les appartements. Ça a permis de proposer pour chaque bâtiment des logements traversants, avec des fenêtres de chaque côté. Et un petit espace sur le palier qui est assez grand, ça fait comme une petite véranda.
Un ascenseur desservira chaque niveau.
Voilà pour le côté travaux.

Est-ce que vous avez des questions ?

Laura NOWAK :

Bonjour, j'ai juste une question concernant les animaux de compagnie. Sont-ils autorisés dans la résidence, ou est-ce un projet que vous envisagez à plus ou moins long terme?

Caroline SALMON :

Ils peuvent effectivement intégrer la résidence, et depuis longtemps. On a d'ailleurs travaillé cette année sur une charte d'accueil des animaux de compagnie.
Au Rivage, ce n'était pas le cas, les animaux de compagnie n'étaient pas acceptés mais nous avons mis en place la possibilité pour les résidents d'arriver avec leur animal de compagnie, parce que pour certains, c'est vrai que c'était un frein.
Alors, il y a des règles, forcément mais oui, c'est permis.

Francis PATINIER :

Bonjour, vous avez parlé d'énergie verte mise en place. Quelle est-elle?

Caroline SALMON :

Alors je ne pourrai pas entrer dans le détail, l'architecte en parlerait mieux que moi mais on est raccordé au réseau de chaleur urbain.

Nicolas DESCAMPS :

Bonsoir,
Je n'ai pas de question, mais un remerciement à adresser à toute l'équipe.

Ma mère est hébergée chez vous depuis le mois de novembre. Après des gros soucis, elle est arrivée aux Sorbiers et elle est maintenant à Guynemer.
Un grand merci au personnel pour son humanité, les services apportés, et pour sa gentillesse surtout.
Elle ne sort pas beaucoup de son logement à la résidence Guynemer, mais elle y est très bien.
Encore merci. Vous pouvez y aller les yeux fermés.

Pierre-Emmanuel GIBSON :

Merci à Louisette, à Caroline et à Lucie pour leur présentation, pour le travail qui est fait au quotidien. Si vous voulez voir le chantier, c'est rue de Budapest à Béthune. Ça avance bien. Ce sera livré à l'été 2027. On emménagera en septembre 2027, ou disons au deuxième semestre 2027, parce qu'avec les chantiers, aujourd'hui, on ne peut pas être trop précis sur les dates. On fera une inauguration, ou plutôt une journée porte ouverte dans la foulée et vous pourrez donc venir visiter.

Et je remercie Pas-de-Calais Habitat, ainsi que le Département, la CARSAT, et l'agglomération, évidemment, pour leur accompagnement financier important, puisque sans eux, on n'aurait pas pu faire. C'est un projet qui coûte 7 millions d'euros pour 69 logements. Donc, on est largement sur les ratios des résidences seniors 4 étoiles du privé en termes de confort et de qualité de vie.
Donc, je remercie nos partenaires.

Je laisse maintenant la parole à Nicolas CARRE, sous le contrôle de Thomas LEONARD, pour la deuxième présentation

Nicolas CARRE :

Bonsoir à toutes et à tous.
Second sujet important et intéressant, la police municipale intercommunale. Ce soir, nous allons vous présenter le sujet police municipale intercommunale dans sa globalité et faire un petit focus sur les travaux en cours, notamment à Auchel, pour le site sur le côté ouest du territoire.
Le pôle sécurité publique constitue aujourd'hui un outil essentiel au service des habitants. Sa mission, elle est claire, assurer la sécurité de tous, intervenir au plus près des besoins des communes et garantir une présence visible et rassurante sur le terrain.
A travers cette organisation, notre objectif est de proposer un service de sécurité moderne, réactif et coordonné. Le développement du pôle permet également d'accompagner l'évolution des besoins des communes adhérentes et de renforcer des actions de prévention et de tranquillité publique.
Le pôle principal se situe au 222 rue Jean-Baptiste-Lebas. Conc cette implantation stratégique permet d'assurer une couverture importante sur le territoire et de centraliser des moyens opérationnels existants. Il se trouve derrière le centre commercial Auchan La Rotonde à Béthune et est très rapidement connecté sur les axes pour pouvoir se déployer sur le territoire du SIVOM.
Le pôle sécurité publique regroupe aujourd'hui deux entités complémentaires, donc la police municipale intercommunale et la Protection Civile. L'organisation du site favorise la coopération entre les services.
Ce bâtiment, ceux qui connaissent le SIVOM depuis de nombreuses années le reconnaîtront, c'est l'ancienne cuisine centrale qui a été réhabilitée. Une réhabilitation importante engagée afin de transformer le site en un équipement moderne et adapté aux besoins des services de sécurité publique.
La rénovation du bâtiment a été réalisée en deux étapes. La première phase concernait la police et s'est déroulée entre octobre 2023 et mars 2024, et la seconde phase, dédiée à la Protection Civile, entre avril et octobre 2025.
Les travaux ont permis d'optimiser pleinement l'utilisation du site. Le bâtiment a été conçu pour répondre aux besoins opérationnels des agents. Il comprend des bureaux, des vestiaires, des espaces de repos, des garages sécurisés pour les véhicules, ainsi que des salles spécifiques pour le stockage du

matériel, notamment des armes, mais aussi des équipements pour les agents, comme par exemple une salle de sport.
L'autre partie du bâtiment a été dédiée à la Protection Civile du Pas-de-Calais. Les espaces ont été aménagés afin de permettre le stockage de matériel et optimiser les interventions et l'accueil des équipes dans des bonnes conditions.
Revenons sur l'évolution de la Police Municipale depuis sa création en 2022. En 2022, 7 communes ont adhéré à la Police Municipale du SIVOM, donc Ecquedecques, Essars, Fouquereuil, Gosnay, Sailly-Labourse, Vendin-lez-Béthune et Verquin.
On peut souligner le fait que ce soit la première police municipale gérée par un SIVOM en France. Les lois ont été modifiées pour pouvoir créer cette police municipale.
Donc à sa création, la Police Municipale Intercommunale couvrait un territoire peuplé par 13 226 habitants. L'année suivante, Chocques nous a rejoints, et nous avons atteint les 16 000 habitants.
En 2024, ce fut le tour de Vaudricourt, on est monté à 17 000 habitants, et en 2025, Auchel, Beuvry et Labeuvrière ont adhéré à la compétence portant la population couverte par la Police Municipale Intercommunale à 38 000 habitants.
Une évolution rapide de ce service qui répond pleinement aux attentes des mairies et des habitants, et il a fallu se « staffer » en conséquence pour s'adapter à cette évolution.
Et dernière arrivée, Ferfay, vient de nous rejoindre, et c'est donc désormais 38 631 habitants qui profiteront du service de la Police Municipale Intercommunale.
Faisons un point sur l'évolution des effectifs.
A la création, il y avait trois équipes de deux personnes et un chef de service, donc sept agents. Aujourd'hui, nous sommes passés à 14 agents, dont un chef de service et un adjoint. Ce sont trois équipes qui tournent de manière permanente, 7 jours sur 7.
Face à ce développement rapide, nous avons fait le choix de créer une extension de la police municipale sur le territoire Ouest. On a eu l'opportunité de pouvoir racheter l'ancienne gendarmerie d'Auchel pour la réhabiliter en annexe de la police municipale.
Le développement de la police municipale intercommunale nécessite aujourd'hui une organisation adaptée aux réalités de terrain. L'objectif de ces futurs locaux est de se rapprocher des services des communes du secteur Ouest et de faciliter le déploiement quotidien des agents.
Lors du vote du budget primitif 2026, nous avons fait le choix d'investir dans la création de locaux annexes à Auchel. L'acquisition de l'ancienne caserne de gendarmerie a représenté une véritable opportunité stratégique, tant par la localisation que par son potentiel d'aménagement.
Donc c'est une ancienne gendarmerie qui avait été fermée depuis de nombreuses années. Elle avait été transformée en musée municipal, et aujourd'hui, elle va retrouver son rôle initial de sécurité publique.
Vous avez à l'écran une carte qui permet de visualiser ces locaux. Ils sont sur l'axe principal, au cœur de ville d'Auchel et qui va desservir très vite les villes de Ferfay, d'Ecquedecques et d'autres villes alentours assez facilement.
Le futur bâtiment comprendra un accueil public, des bureaux opérationnels, des espaces de réunion, des vestiaires, des sanitaires, ainsi qu'un garage et des zones techniques. L'ensemble a été pensé pour garantir à la fois la fonctionnalité, la sécurité et des conditions d'accueil de qualité.
La projection 3D que vous pouvez voir permet d'avoir un aperçu concret du futur aménagement.
Le projet vise à créer un équipement moderne identifiable et parfaitement intégré dans l'environnement urbain.
Les travaux ont démarré en avril et la date de livraison est prévue pour octobre et à première vue, on est dans les délais.
Je vous propose maintenant un retour en images sur le lancement des travaux. Le maître d'ouvrage de ce projet, c'est le SIVOM. On a des équipes compétentes en interne, donc on en profite. Et le coût des travaux s'élève à 290 000 euros HT. Alors, on est accompagnés par le Département depuis peu. On en a eu l'officialisation cette semaine. Et on attend aussi des aides de la Région et de l'État.
Ce projet représente une avancée importante pour le territoire, pour nos communes et pour la qualité de service rendu aux habitants.

De manière plus personnelle, je suis convaincu de la réussite de la police municipale, parce que j'en profite maintenant depuis plusieurs mois et je vois l'efficacité. On peut débriefer régulièrement avec les services, la population apprécie et les résultats sont concrets.
Et le fait que ce soit porté par un SIVOM, ça a tout son sens, parce que je pense qu'on peut partager facilement cette compétence entre les communes. Ça permet d'avoir une équipe fiable, élargie, et à un coût modéré. Ça reste un coût, c'est certain, mais si on devait le porter de manière municipale, on n'arriverait jamais à avoir cette qualité de service.
Et sur des événements et sur des problématiques de plus grande ampleur, ça nous permet d'avoir vraiment des équipes renforcées.
J'invite chacune des communes à se pencher sur ces sujets, si cela vous intéresse.
Merci, Monsieur le Président.

Pierre-Emmanuel GIBSON :

Merci, Nicolas.

C'est donc un projet qui sera livré à l'automne. On fera une journée porte-ouverte également, le moment venu. Il faudra aussi, avant, qu'on inaugure les locaux de Béthune, qu'on n'a jamais pu inaugurer. On fera sans doute quelque chose au mois de septembre, que vous puissiez, vous les élus visiter ces locaux et puis l'annexe d'Auchel, on l'inaugurera l'année prochaine.
Donc, vous allez voir dans une délibération suivante qui sera présentée par Sylvie, qu'on a eu un gros chèque du Département, compte-tenu du contexte budgétaire très compliqué pour nos communes, pour nos agglomérations, pour notre région et pour nos départements, un chèque avec 5 zéros.
Le conseiller régional que je suis, comme Serge et comme Simon, peut vous dire qu'en commission permanente de la Région est passé également un gros chèque de 89 000 euros. On vous enverra prochainement le courrier officiel qu'on vient de recevoir. En tout cas, merci à la Région.
L'État nous a promis également un chèque et nous a dit qu'il serait premier partenaire financeur. C'est pour ça qu'on a mis son logo en premier, donc, j'attends de l'État plus que le Département et plus que la Région. Maintenant, c'est entre les mains de Messieurs les Préfet et Sous-Préfet qui, eux-mêmes, attendent leurs enveloppes DSIL nationales. Voilà, je ne sais pas combien on aura, mais a priori, on aura un accompagnement significatif de l'État. Ce sont des projets qu'on arrive à subventionner en général à quasiment 70%. Je ne dis pas que ça ne coûte rien, parce qu'il reste 30 % à financer mais l'effet levier d'un SIVOM, fait que nos partenaires nous suivent. Si le Département et la Région nous suivent, c'est parce que c'est un projet intercommunal. Ce qui intéresse aussi le Département, c'est que c'est un projet qui couvre des communes rurales, sa spécialité. La région voit plus sur le côté intercommunal. On n'est pas sûr que la région suivrait sur des locaux de police municipale si elle n'était pas intercommunale. Donc voilà, le fait de le faire ensemble a un effet levier, un effet multiplicateur.
Et puis finalement, c'est ce que disait Nicolas, c'est l'histoire, mais une gendarmerie fermée en 2004, qui était aujourd'hui à l'état d'abandon, c'est l'occasion plutôt que de construire dans les terres agricoles ou de faire du neuf, de réhabiliter une friche et de lui redonner du sens. Alors, on n'a pas besoin des geôles, mais on a voulu les garder pour garder le côté historique du bâtiment. Mais effectivement, c'est un bâtiment parfaitement adapté qui va être, à mon avis, très utilisé et qui permettra à la police intercommunale d'être encore plus réactive sur la partie ouest du territoire, l'Auchellois et le Lillerois, et de pouvoir opérer en proximité, sachant que dans le Béthunois, on opère depuis le poste de Béthune.

Est-ce qu'il y a des questions?
Oui, alors je partage votre question à l'Assemblée puisque vous n'aviez pas de micro. La question est : est-ce que les effectifs vont évoluer ?

Alors les effectifs ont déjà évolué au gré des adhésions successives des communes. Nicolas a précisé que nous étions passés de 7 à 14 agents. L'arrivée de Ferfay va nous amener un agent de plus prochainement. Dès qu'une commune adhère, on embauche tout de suite. On a, par ailleurs, six postes créés d'avance dans les organigrammes. Ainsi, dès qu'une commune adhère, on recrute et on est opérationnel en trois mois dans la commune. Les communes veulent de la réactivité et quand une commune adhère, elle veut que l'habitant voit très vite des policiers sur le terrain.
Donc, à chaque nouvelle adhésion de communes, il y aura des agents de plus, et vous êtes déjà quelques-uns à m'avoir contacté, donc je sais que ça discute dans certaines communes et j'en suis très content.
Mais en tout cas, nous, on aura investi dans les bases opérationnelles. On aura les bâtiments, on a les vestiaires, les garages, la salle d'armes. Avec les bâtiments que nous avons aujourd'hui, on peut monter jusqu'à 50 agents sans aucun problème, et jusqu'à 8 voitures et peut-être 4 ou 6 motos.
Maintenant, s'il y a d'autres communes qui adhèrent et que géographiquement elles sont un peu plus éloignées de Béthune et d'Auchel, peut-être regardera-t-on s'il n'y a pas une friche à proximité, un ancien poste de police, une ancienne gendarmerie, un morceau d'école où il n'y a plus de classe, etc.
S'il y a besoin de créer des postes de police satellites complémentaires, on le fera.
Sachant que vous l'avez bien compris, les agents prennent tous leur service à Béthune, le stock d'armes est à Béthune, le garage est à Béthune. Et ensuite ils partent sur leur secteur de patrouille. A Auchel ils auront un bureau pour rédiger les rapports et mettre à disposition de la police ou de la gendarmerie les personnes qu'ils arrêtent. Ils pourront le faire d'Auchel sans avoir besoin de revenir à Béthune. Ils auront également une salle de pause. Ce sera finalement un poste avancé. Et Auchel a la spécificité d'avoir une brigade d'agents de surveillance des voies publiques, des ASVP. Nous, SIVOM, n'avons pas le droit de créer de poste d'ASVP, tout comme on ne peut pas créer de poste de garde champêtre. On ne peut créer que des policiers municipaux. Certains maires m'ont posé la question de savoir si le SIVOM pouvait reprendre sa police rurale. Non, ce n'est pas possible. Par contre, on peut transformer les gardes champêtres en policiers municipaux. On leur fait suivre la formation initiale d'application qui va bien et ils changent juste d'uniforme et de couleur. Ils ont les mêmes pouvoirs, voire un peu plus maintenant avec les lois qui sont passées, et ils deviennent policiers municipaux. Donc transformer une police rurale en police municipale, c'est possible, par contre, recruter des gardes champêtres au SIVOM, la loi ne le permet pas, et des ASVP non plus.
A Auchel, la brigade des ASVP sera dans le même bâtiment que nos agents de police municipale, on va partager le bâtiment avec la ville d'Auchel. Et quand ils seront à Auchel, nos policiers municipaux et les ASVP de la commune travailleront ensemble.
Nicolas ne l'a pas dit, mais il y aura également dans ce bâtiment, la salle de relecture des bandes vidéo de la commune d'Auchel.
Il y a également un bureau pour envisager, à terme, des médiations et conciliations de justice, des permanences en lien avec la tranquillité publique et peut-être même, dans le cadre de ces permanences, un hall d'accueil avec des agents mis à disposition par la ville d'Auchel pour ses habitants.
À Béthune, il n'y a pas d'accueil du public. Moi, je dis toujours, le poste de police municipale dans une commune, c'est la mairie. Et d'ailleurs, le patron de la police municipale intercommunale dans sa commune, c'est le maire.
Donc, quand il y a une problématique, soit on appelle directement parce qu'il y a un numéro d'urgence, soit on va en mairie voir les policiers qui peuvent faire des permanences, etc. Le poste de Béthune est juste une base opérationnelle, il n'y a pas d'accueil public.

Il y avait d'autres questions ?

Jean-Pascal SCALONE :

Comment fonctionnent les équipes et quel est le délai d'intervention ?

Pierre-Emmanuel GIBSON :

Alors la semaine, on a quatre voitures ou trois voitures et deux motos en permanence sur le terrain, on travaille en binôme. Ça fait donc quatre équipes en permanence la semaine. On a plus de monde sur le terrain que la police nationale en journée. Donc en général, et je parle sous contrôle de Thomas, on est sur les lieux de l'intervention entre 10 et 15 minutes après l'appel. Et quand on est sur place et qu'on a saisi l'intervention ou figé les lieux, il y a la police nationale qui arrive en renfort puisqu'on travaille beaucoup ensemble.
Les motos, ça va beaucoup plus vite parce qu'on se faufile dans la circulation. Les voitures, ça va vite aussi, mais un peu moins parce qu'effectivement, parfois, il y a des zones compliquées à traverser. Évidemment, on a les gyrophares, les sirènes, on a des véhicules d'urgence, on est très réactifs.
C'est pour ça qu'on travaille en binôme. Finalement, vous avez trois équipes, mais dans chaque équipe vous avez deux binômes, ce qui fait qu'on a toujours deux équipes en même temps, et en permanence, quatre équipages.
Il y a une équipe qui va travailler sur Auchel, Ecquedecques, Ferfay, une équipe sur Beuvry, Verquin, Vaudricourt, une équipe sur Labeuvrière, Chocques, Fouquereuil, Gosnay et une équipe sur Essars, Vendin.
Et toutes les équipes tournent sur toutes les communes, donc les agents connaissent tous les maires, connaissent toutes les habitudes, etc.
En fait, on travaille assez fortement comme la gendarmerie nationale : une compagnie centrale, une base opérationnelle, et des secteurs de proximité, des brigades de proximité.
On travaille en binôme avec les forces de l'ordre de l'État. A Ecquedecques, on travaille avec la gendarmerie de Lillers. Pour tout le secteur d'Auchel, Labeuvrière, Ferfay, on travaille avec le commissariat de police d'Auchel qui a été fortement renforcé depuis la fermeture de Marles-les-Mines. Pour le secteur des communes couvertes par le commissariat de Béthune, c'est le commissariat de Béthune. Et pour Gosnay, c'est le commissariat de Bruay-La-Buissière.
Donc, s'agissant de l'effectif, pour répondre à votre question parce que je me suis un peu dispersé, à chaque adhésion de nouvelle commune, il y aura du renfort. Donc, si c'est une commune rurale de 500, 1000 ou 2 000 habitants, on va avoir un agent en plus. Si on est sur des communes de 4000, 5000, ou 6000 habitants, on va avoir 2 ou 3 agents en plus. Et puis, si on a des communes de plus de 10 000 habitants, là, on va tout de suite avoir 4, 5, voire 6 agents en plus.
Quand Auchel a adhéré, on a eu 4 agents tout de suite.
On n'est pas là pour faire les commerciaux, mais si vous voulez créer une Police Municipale ou si vous en avez une, comparez bien les prix. Là, vous avez une offre 7 jours sur 7, 12 heures par jour, y compris les jours fériés. Vous avez une couverture et une amplitude, avec l'appel direct de l'habitant, qui est extrêmement importante. Si vous avez un ou deux agents, c'est très bien aussi et les communes qui ont leur propre dispositif c'est super de l'avoir fait, mais effectivement, on n'est pas sur la même couverture horaire. On n'est pas sur le même rendu en terme de service. On met ça à votre disposition,

vient qui veut. Et quand je vois que les voisins commencent à créer des choses similaires, j'en suis très content. Ça veut dire que les idées qu'on a eues en pionnier sont en train de se répandre dans d'autres SIVOM et dans d'autres territoires. On a reçu des SIVOM du sud de la France, de la région de Nice, etc. C'est très bien. Je sais que ça discute aussi en métropole lilloise, du côté nord de la métropole, sur Lambersart, Saint-André. Si on peut montrer l'exemple, tant mieux. Il n'y a pas de copyright, il n'y a pas de brevet et il n'y a pas de droit d'auteur.

Jérémy BENTIVEGNA :

Monsieur le Président, si je peux me permettre, je voudrais intervenir par rapport au délai d'intervention. Je pense que c'est important pour les maires, quand ils adhèrent à la compétence de la police, de connaître ce délai d'intervention.
Moi, en tant que sapeur-pompier, j'interviens en tant que chef de groupe, officier de permanence sur le secteur, pas sur tout le secteur du SIVOM, mais sur une grande partie des communes. Il faut savoir que quand les pompiers interviennent sur vos communes, on a environ 15 minutes maximum, d'après le schéma d'analyse de couverture des risques, pour intervenir. À l'heure actuelle, quand on intervient avec la police nationale, dans beaucoup d'interventions, on ne voit pas la police nationale arriver avant la fin de notre intervention. Par contre, et je l'ai encore vécue il n'y a pas longtemps, sur certaines interventions, la police intercommunale du SIVOM intervient parfois avant les pompiers. Nous, en moyenne, on intervient en 10-12 minutes, et la police intercommunale arrivent avant nous, notamment, comme le disait le Président, grâce à leurs motos. Donc quand on arrive, ils ont déjà fait un périmètre de sécurité et pas mal d'actions importantes pour la population. Voilà pour répondre peut-être aux craintes de certains élus qui se penseraient trop loin de Béthune et du poste de police du SIVOM, vous pouvez lui faire confiance, elle intervient parfois avant même les pompiers.

Rosemonde MULLET :

Bonsoir à toutes et tous. C'est notre commune qui est la plus excentrée, d'ailleurs, Pierre-Emmanuel m'a toujours dit que j'étais les DOM-TOM pour la police municipale. Maintenant, avec Auchel et Ferfay, ça commence à aller mieux. Mais je vous confirme que la police municipale, pourtant basée sur Béthune, arrive chez moi toujours avant nos gendarmes, qui sont pourtant beaucoup plus proches. Quand je les appelle, ils sont là dans les 10-12 minutes grand maximum. Ils sont toujours à l'écoute et à l'écoute de nos habitants parce que c'est une police de proximité Tout au moins pour chez moi à Ecquedecques. Donc je vous confirme que la réactivité, elle est bien là.
Je ne les remercierai jamais assez, parce que j'ai quand même beaucoup plus de tranquillité depuis qu'ils sont là. Parce qu'il n'y a pas que dans les villes assez importantes qu'il y a des problèmes de rodéo, de voisinage, d'urbanisme et c'est top.
Merci de m'avoir écoutée.

Pierre-Emmanuel GIBSON :

Merci Rosemonde.

Rosemonde, elle ne vous le dit pas, mais elle est numéro un au ministère de l'Intérieur. Ecquedecques est la commune de France, ce n'est pas une blague, qui a le record de policiers municipaux assermentés par habitant. Elle a 14 agents assermentés pour 500 habitants. Nice peut aller se rhabiller ainsi que d'autres villes. Voilà pour l'anecdote.

Et effectivement, si Rosemonde voulait créer une police municipale pour ses 500 habitants elle aurait à peine les moyens de se payer un demi-agent. Là, elle en a 14. C'est de l'intérêt de la mutualisation.
Je voulais vous dire aussi que l'ensemble des véhicules et motos sont équipés de badges autoroutes. Quand on part de Béthune pour intervenir en urgence sur Ecquedecques, on prend l'autoroute, l'A26 qui traverse tout le territoire.
On peut sortir à Ecquedecques, mais aussi côté Noeux-les-Mines. On gagne beaucoup de temps grâce au réseau autoroutier pour aller sur les communes les plus au nord et les plus au sud. Et puis, maintenant qu'on sera basé aussi à Auchel, on aura moins besoin de l'autoroute.

Est-ce qu'il y a d'autres questions?

Gaëtan VERDOUCQ :

Je m'interrogeais sur le recrutement. C'est bien que d'autres communes adhèrent, mais est-ce que vous rencontrez des difficultés pour recruter des policiers municipaux? Est-ce qu'au niveau du territoire, il y a une demande qui est en hausse?
Ensuite, quels sont leurs profils, viennent-ils plus de la police nationale, de la gendarmerie?

Pierre-Emmanuel GIBSON :

C'est une très bonne question. Ce sont des métiers en tension.
Il y a un très beau reportage de LCP, «Police municipale, les mercenaires de la République », qui explique que beaucoup de communes recrutent des policiers municipaux, et encore plus depuis les dernières élections municipales, et que le CNFPT a beaucoup de mal à en sortir suffisamment dans ses centres de formation. Il y a des écoles de police municipale qui vont se créer, des vraies écoles. Donc oui, ce sont des métiers en tension. Il n'y a pas assez de profils formés disponibles par rapport au nombre de postes. Il y a ceux qui passent le concours, liste d'aptitudes, on recrute, on les forme six mois et ensuite ils sont opérationnels. Et puis il y a ceux qui font des passerelles : Militaires de carrière, pompiers, policiers nationaux, gendarmes, gendarmes adjoints volontaires.
Aujourd'hui, nous, on a une chance c'est qu'on est unique en France, qu'on est très bien équipé, très bien doté, très bien armé, qu'on a tout ce qu'il faut pour bien travailler et qu'on paye correctement.
Alors, on ne paye pas autant qu'en région parisienne. Je ne vais pas vous donner les salaires des agents parce que ce n'est pas le but, mais on paye convenablement et on a des niveaux de primes corrects.
Donc on paye correctement, ils sont bien équipés, c'est un secteur de patrouille diversifié, ils ne s'ennuient pas. Parce que d'une commune à l'autre, quand on passe d'Ecquedecques à Auchel, de Verquin à Beuvry, ce n'est pas les mêmes habitants, ce n'est pas la même sociologie de population, ce ne sont pas les mêmes problématiques. Et donc, on est plutôt en train de crouler sous les CV. À chaque fois qu'on met une offre en ligne, on a entre 50 et 60 CV. Alors évidemment, on fait du tri, on fait de la sélection. On cherche des profils de policiers de proximité. Ici, ce n'est pas la BAC, ce n'est pas les CRS. On cherche des gens qui, avant tout, vont faire de la proximité avec les commerçants, aux sorties d'école, avec les habitants. Mais qui vont aussi être capables, quand il faut, de montrer les crocs en cas de dépôts sauvages, d'excès de vitesse hallucinants.
On a aussi eu récemment une intervention à Auchel sur des personnes déséquilibrées qui décompensent et qu'il faut aller maîtriser sans sortir les armes, en restant très calme.
On a des profils mixtes, des gens qui ont déjà l'expérience de la voie publique. Plutôt des profils venant de la police nationale, de la gendarmerie, qui ont déjà exercé ce métier sous couvert de la casquette de l'État et qui vont l'exercer demain sous couvert d'une casquette intercommunale. C'est aussi plutôt des gens qui habitent le territoire ou proche. On essaie de privilégier des gens qui habitent là, qui ont leur famille dans le secteur et qui vont rester chez nous. On essaie de les fidéliser aussi par

leur attachement territorial. Il y a des hommes, il y a des femmes, il y a des jeunes, il y a des gens d'expérience, c'est une sorte de patchwork et ça marche très bien.
Et je salue le travail de Thomas, le chef de service, qui est discret, mais qui est très efficace et qui est la pierre angulaire du service. Si ça tourne, c'est aussi parce qu'il y a un chef qui sait manager la troupe. Il est hyper technique. C'est quelqu'un de très humain et en même temps de très strict, toujours disponible. Et même si vous l'appelez et qu'il n'a pas la réponse à vous apporter de suite, il va se renseigner auprès de la préfecture, du commissaire, du procureur etc, et il va revenir vers vous avec la réponse.
On a les bonnes personnes à la bonne place. Les profils cow-boys on écarte, c'est plutôt pour des villes un peu plus compliquées en métropole lilloise ou ailleurs. Les profils de gens qui un matin se disent, tiens je vais devenir policier municipal, ben non, parce qu'il faut déjà passer le concours et pour nous, les métiers de l'uniforme, c'est une vocation. Porter un uniforme, servir les habitants, porter une arme, ça ne s'improvise pas. Et d'ailleurs, sur le débat parfois de l'armement, nos policiers municipaux sont bien mieux formés et s'entraînent bien plus régulièrement et tirent beaucoup plus de cartouches que la police nationale ou que la gendarmerie. Dans la police nationale, chez les réservistes, en 15 jours, vous avez une arme à la ceinture avec les cartouches. Dans la police municipale, il faut deux ans de formation avant que vous ne soyez formés à toutes les armes.
On a confiance dans nos équipes. On n'a pas de mal à recruter. On essaie de ne pas faire non plus de débauchage. On essaie d'éviter de prendre des policiers municipaux qui sont déjà en service dans vos communes, sauf quand il y a transfert comme à Beuvry. Dans ce cas on récupère les agents, c'est normal. Mais on n'a pas de mal à recruter et on a des profils qui nous semblent pertinents.
Si on doit encore s'agrandir dans les mois ou les années qui viennent, entre le stock de CV qu'on a déjà et les candidatures spontanées qu'on reçoit toutes les semaines, on n'aura pas de mal à recruter.
Maintenant, je le redis et je conclurai là-dessus, au niveau national, c'est un métier en tension. Il y a une réforme qui est en cours avec le CNFPT, il va falloir produire plus de policiers municipaux et il faut aussi, de mon point de vue, que quand ils sortent d'école, ils soient formés à tout. Aujourd'hui, ils ont la formation école et quand ils ont fini la formation école, il faut les former à la gazeuse, puis au bâton, puis au taser, puis à l'arme à feu… Nous, on aimerait qu'à la sortie de l'école, ils soient formés à tout et ensuite libre au maire de la commune de décider comment il équipe sa police.
Donc, on a encore tout un travail à faire et on avait été auditionné à l'Assemblée Nationale au mandat précédent, pour essayer de voir comment on pouvait améliorer la loi et accélérer les formations et permettre effectivement à toutes les communes de France qui ont besoin de policiers municipaux d'en avoir.
En tout cas, pour l'instant, on n'a pas de problème. Il y a toujours un peu de turnover. J'ai quelques agents qui sont partis, souvent des agents qui étaient mariés à des gendarmes qui, eux, par nature, bougent, et qui ont donc suivi leur conjoint ou leur conjointe. Mais on a quand même une stabilité avec un noyau dur de l'équipe qui est là depuis le début. Thomas est là depuis le début, son adjointe est là depuis le début, on a quelques agents qui sont là depuis le début.
Voilà un petit peu l'ambiance du moment côté police intercommunale.

Est-ce qu'il y a d'autres questions?

Non. Je vous remercie de votre patience.

Maintenant, on va attaquer l'ordre du jour, mais ça va aller vite puisqu'il n'y a que cinq délibérations.
Je vais laisser tout de suite la parole à Simon pour la délibération numéro une.

Simon JOMBART :

Bonsoir à toutes et à tous.

J'ai prévu une présentation de 40 minutes pour ma première délibération du mandat. Blague à part, je voudrais dire quelques mots sur la commission d'appel d'offres. Sur le précédent mandat j'étais déjà président de cette commission d'appel d'offres, et je tiens à remercier les services pour la richesse des échanges lors de cette commission. C'est important de le dire parce que c'est une commission qui n'est pas toujours mise à l'honneur, on a un peu l'impression d'être cloisonné, mais c'est une volonté d'une gestion rigoureuse et transparente. Donc n'hésitez pas, en cas de sujet sur les appels d'offres qu'on va passer, à me solliciter.
C'est aussi l'occasion pour moi ce soir, de remercier les anciens commissaires du précédent mandat qui ont été fidèles au poste et qui ont pu travailler avec sérieux et détermination au sein de cette commission pour faire avancer l'ensemble des dossiers. Le SIVOM ne peut pas fonctionner automatiquement et tous les projets dont on vous a parlé ce soir en introduction, sont passés par notre belle commission. Il y a fort à faire.

Alors, je tiens à remercier Gisèle Legrand, qui a déposé une liste de candidats selon les modalités prévues dans la délibération votée au dernier Comité Syndical. Il n'y a pas eu d'autre liste déposée donc merci aux candidats la composant pour avoir répondu présents à l'appel.

Je vous fait la lecture de cette liste :

En tant que membres titulaires de la CAO, sont candidats : Gisèle LEGRAND, Pierre KWARTNIK, Sylvie BAUVAIS-TASSEZ, Francis CORDONNIER et Bruno DUBOIS ;
S'agissant des membres suppléants, sont candidats : Alain COQUERELLE, Christophe FARDEL, Serge MARCELLAK, Pierre-Emmanuel BONNIER et Gaëtan VERDOUCQ.

Si vous le souhaitez, nous pouvons déroger au scrutin secret, en application de l'article L2121-21 du CGCT.

Pierre-Emmanuel GIBSON :

Merci Simon.

Alors, quelqu'un veut-il aller à l'isoloir pour une liste unique?

Quelqu'un s'oppose-t-il à ce que nous procédions au vote à main levée ? Personne. Je vous remercie.

1 - <u>COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – ELECTION DES MEMBRES</u>
Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON

Conformément aux dispositions des articles L. 1411-5 II et L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Commission d'Appel d'Offres est composée par l'autorité territoriale ou son représentant, président, ainsi que de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus parmi l'assemblée délibérante au scrutin secret de liste proportionnel au plus fort reste.

Il y a dès lors lieu de procéder à l'élection de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants, au scrutin secret, sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Les suppléants doivent être en nombre égal à celui des titulaires. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Par délibération n°DCS_2026_011 du 22 avril 2026, le Comité Syndical a adopté les modalités de dépôt des listes.

Une liste a été déposée :

Titulaires	Suppléants
Gisèle LEGRAND	Alain COQUERELLE
Pierre KWARTNIK	Christophe FARDEL
Sylvie BAUVAIS-TASSEZ	Serge MARCELLAK
Francis CORDONNIER	Pierre-Emmanuel BONNIEZ
Bruno DUBOIS	Gaëtan VERDOUCQ

En application des dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriale, le Comité Syndical décide, à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces nominations.

(Il est procédé aux opérations de vote)

La liste présentée obtient 139 voix

Sont élus représentants de la Commission d'Appel d'Offres :

Titulaires	Suppléants
Gisèle LEGRAND	Alain COQUERELLE
Pierre KWARTNIK	Christophe FARDEL
Sylvie BAUVAIS-TASSEZ	Serge MARCELLAK
Francis CORDONNIER	Pierre-Emmanuel BONNIEZ
Bruno DUBOIS	Gaëtan VERDOUCQ

Pierre-Emmanuel GIBSON :

La liste présentée par Madame Gisèle LEGRAND est élue à l'unanimité. Bravo à tous et merci de vous être proposés parce que c'est une mission importante que celle d'être membre de la CAO. On passe beaucoup de marchés publics. On a un budget de 38 millions d'euros, et des marchés publics, on en passe tous les mois. Je remercie donc ceux qui vont prendre de leur temps personnel et professionnel pour y contribuer.

En général il s'agit d'une réunion de deux ou trois heures, un mardi matin par mois.

Pour la délibération suivante, je vais laisser la parole successivement à Rosemonde, Alain, Serge, Pascale, et enfin Nicolas puisqu'il s'agit de l'installation des membres des commissions permanentes.

2 - <u>INSTALLATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS PERMANENTES</u>
Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON

Considérant que par délibération n°DCS_2026_010 du 22 avril 2026, le Comité Syndical a décidé de créer cinq commissions chargées d'étudier les questions qui lui seront soumises ;

Considérant que les 32 conseils municipaux des communes adhérentes au SIVOM de la Communauté du Béthunois ont désigné parmi leurs membres, un représentant titulaire et un représentant suppléant pour chacune de ces commissions ;

Ainsi, le Comité Syndical fixe la composition des commissions permanentes telle que ci-annexée.

Rosemonde MULLET :

En tant que vice-présidente en charge des ressources humaines, de la qualité de vie au travail et du dialogue social, j'assurerai la présidence de la commission « Administration Générale, Finances, Ressources Humaines et Affaires Juridiques, chargée d'étudier les affaires d'intérêt commun au syndicat ainsi que son fonctionnement général.
Je serai assistée dans mes fonctions par les vice-présidents du pôle « Fonctions support-Direction Générale », à savoir Monsieur Simon JOMBART, vice-président en charge de l'administration générale, de la commande publique et des affaires juridiques, de Madame Gisèle LEGRAND, vice-présidente en charge des finances, du contrôle de gestion et de l'évaluation, et de Monsieur Jérôme MOULIN, vice-président en charge des moyens généraux, des systèmes d'information et de la transition numérique.
Chacun de vos conseils municipaux a désigné un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de cette commission.
Je vous propose donc d'approuver la composition de la Commission administration générale, finances, ressources humaines et affaires juridiques, telle qu'elle vous est détaillée en annexe de la délibération.
Sauf, si vous voulez, bien entendu, que je vous liste tous les délégués titulaires et tous les délégués suppléants.

Alain COQUERELLE :

Bonsoir à tous.
En ma qualité de vice-président en charge du cadre de vie, de la transition écologique, des espaces verts, de l'aménagement paysager et des terrains de sport, j'assurerai la présidence de la « Commission Services Techniques », chargée des affaires concernant les compétences relevant du Pôle des Services Techniques.
Je serai assisté dans mes fonctions par les Vice-Présidents du pôle « Services Techniques », à savoir Sylvie BAUVAIS-TASSEZ, Vice-Présidente en charge des grands projets et du patrimoine intercommunal, Pierre KWARTNIK, Vice-Président en charge de l'aménagement de l'espace public, de la voirie, de la signalisation routière, de la propreté et de la viabilité hivernale et Agathe WERSINGER, Vice-Présidente en charge de la transition énergétique, de l'électricité, de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore
Chacun de vos conseils municipaux a désigné un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de cette commission.
Je vous propose donc d'approuver la composition de la « Services Techniques » telle qu'elle vous est détaillée en annexe de la délibération.

Serge MARCELLAK :

Je suis donc le vice-président en charge de l'alimentation et de la restauration collective et j'assurerai la présidence de la commission « Enfance, Jeunesse et Restauration Collective » qui est chargée des affaires qui concernent les compétences relevant des pôles enfance-jeunesse et restauration collective, bien évidemment.
Et j'aurai le plaisir, le bonheur, que dis-je, le privilège d'être assisté par la jeune, brillante et sémillante vice-présidente en charge de la jeunesse des centres de loisirs, des colonies de vacances, des crèches intercommunales et du relais petite enfance, j'ai nommé Charline Denis.
Mais elle avait été présentée par son maire tout à l'heure. Il semblerait qu'on ait beaucoup de talent à Beuvry. Et nous n'en avons aucun doute bien entendu.
Alors vous avez, dans vos conseils municipaux, délibéré et désigné un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de cette commission et je vous propose d'approuver la composition de la commission Enfance, Jeunesse et Restauration Collective.
Le président m'avait proposé il y a quelques secondes d'en faire une lecture exhaustive et je pense que vous n'êtes pas favorables à sa demande, je vais donc vous demander de bien vouloir adopter, approuver la composition de cette commission sans que je vous fasse la lecture des 64 noms qui la composent.

Pascale GOUILLART :

Bonsoir à tous.
En ma qualité de Vice-Présidente en charge de la santé, des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, du centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie, j'assurerai la Présidence de la « Commission Solidarité, Santé et Affaires Funéraires », chargée des affaires concernant les compétences relevant de la responsabilité du Pôle Solidarité-Santé.
Je serai assistée dans mes fonctions par les Vice-Présidents du pôle « Solidarité-Santé », à savoir Yvon MASSART, Vice-Président en charge des affaires funéraires et du crématorium et Louisette LEGRAS, Vice- Présidente en charge des aînés, des résidences autonomie et des services à domicile.
Chacun de vos conseils municipaux a désigné un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de cette commission.
Je vous propose donc d'approuver la composition de la « Commission Solidarité, Santé et Affaires Funéraires » telle qu'elle vous est détaillée en annexe de la délibération.

Nicolas CARRE :

En ma qualité de Vice-Président en charge de la sécurité publique, de la police municipale intercommunale et de la vidéoprotection, j'assurerai la Présidence de la « Commission Sécurité Publique », chargée des affaires concernant les compétences relevant de la responsabilité du Pôle Sécurité Publique.
Je serai assistée dans mes fonctions par Jérémy BENTIVEGNA, Vice-Président en charge de la sécurité civile, de la gestion de crise et de la défense extérieure contre l'incendie.
Chacun de vos conseils municipaux a désigné un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de cette commission.
Je vous propose donc d'approuver la composition de la « Sécurité Publique » telle qu'elle vous est détaillée en annexe de la délibération.

Pierre-Emmanuel GIBSON :

On a suivi les communes, c'est vous qui avez désigné vos représentants titulaires suppléants. Et j'insiste vraiment, allez en commission s'il vous plaît. C'est en commission que se prennent les décisions au SIVOM du Béthunois. Et puis en commission chaque commune est représentée de la même manière. Si une décision est évoquée en commission, que votre commune n'y est pas

représentée et qu'elle n'est pas d'accord, ce sera moins facile d'en discuter au comité, là où chaque commune est représentée selon son poids démographique. Donc je le répète, venez en commission. Vous pouvez aussi y aller avec les suppléants. En commission, ce n'est pas gênant. Plus il y a de monde, mieux c'est, parce qu'on y passe de l'information.
Moi, je n'y vais pas en commission, ce sont les vice-présidents qui y sont, ils ont carte blanche dans leur délégation parce que c'est comme ça que ça marche. Ici, l'équipe, elle est complète, compétente et autonome.
Dans les premières commissions, on va vous présenter les compétences rattachées à la commission en détail, on va vous faire visiter des sites, le centre technique, la cuisine centrale, le crématorium, le poste de police, la protection civile, etc. On va vous emmener un peu en tour opérateur pour que vous sachiez de quoi on parle, pour vous imprégner de la structure, c'est important. Tous les bâtiments, tout ce qu'on fait au SIVOM, c'est pour vos communes, c'est pour vous qu'on est là. Les premières commissions vont être très pédagogiques. Et à partir de septembre, on va entrer dans le vif du sujet, on va tout de suite être dans la préparation budgétaire 2027 et dans les premières décisions de la feuille de route du nouveau mandat.
Voilà pour les commissions, donc titulaire ou suppléant, on peut y aller à deux, il n'y a pas de problème. Si le titulaire ne peut pas y aller, le suppléant y va et vice versa. On essaie d'y être intéressant et on y explique beaucoup de choses. Elles s'organisent dans les communes, parfois ce sera près de chez vous, parfois ce sera plus loin. Mais j'insiste vraiment sur les commissions, si vous n'allez pas en commission et que vous n'exprimez pas la position de votre commune, c'est compliqué de rétropédaler une fois que le projet arrive en Bureau ou en Comité, et que la commission y a donné un avis favorable.
C'est un peu l'inverse d'un conseil municipal, où, en général, a lieu le le débat. Dans un SIVOM, c'est plutôt dans les commissions que se fait le débat. En Comité Syndical, on approuve les décisions des commissions. En plus, vous avez un siège même si votre commune n'est adhérente à aucune compétence rattachée à la commission.
Par exemple si votre commune n'est pas adhérente à la police municipale intercommunale, vous avez quand même un siège en commission sécurité publique, vous êtes en droit d'être là et d'avoir les infos. Par ailleurs en commission sécurité publique, on va parler de la protection civile, de la sécurité civile et de la gestion de crise.
Pour le pôle Solidarité-Santé, il est autonome, ce sont des budgets annexes, ça fonctionne tout seul. Il n'y a pas d'argent de vos communes. Mais il quand même aller en commission parce que, ce qui se passe dans nos EHPAD, ce qui se passe au Crématorium, ce qui se passe en résidence autonomie, ce qui se passe dans les services à domicile, c'est quand même notre sujet commun. Ça concerne nos habitants.
Donc voilà, je fais de la pub pour les commissions. Je vous sensibilise, vous et vos collègues représentants des communes, parce que les délégués des commissions ne le sont pas forcément au Comité Syndical. Je vous conseille vraiment d'y aller pour avoir voix au chapitre et pour copiloter avec nous la structure.

Est-ce que sur les représentants des commissions, il y a des oppositions, des abstentions?

Eh bien écoutez, c'est à l'unanimité qu'elles sont installées. Elles seront réunies avant l'été, puisqu'elles sont désormais opérationnelles.

Avec l'exécutif, chaque semaine, on fait des mails aux maires dans lesquels on explique des sujets structurants, on donne des bonnes nouvelles, on donne des informations. On va dès aujourd'hui ajouter les membres des commissions dans cette liste de diffusion. Ainsi quand il y aura une info concernant le domaine de l'enfance-jeunesse, les membres de la commission Enfance-Jeunesse auront le mail. Quand il y aura une info sur les services techniques, les membres de la commission services techniques l'auront.
On va au maximum faire circuler l'information, vous allez vraiment être associés à tout.

La délibération suivante va nous permettre d'adopter le Règlement Intérieur.

3 - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR
Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-8 applicable en vertu de l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Le Président propose au Comité Syndical d'adopter le projet de Règlement Intérieur tel que ci-annexé.

Pierre-Emmanuel GIBSON :

Le Règlement Intérieur qu'on vous propose est minimaliste, il s'en tient au CGCT, rien de plus.

On a ajouté le paragraphe sur lequel on s'était engagé lors de l'installation. Je vous confirme donc qu'il y aura une modulation des indemnités des élus, Président et Vice-Président. Si le Président ou un Vice-Président est absent deux fois sur un trimestre, à une réunion de l'exécutif, à un Comité Syndical, à un Bureau Syndical, ou à une CAO ou un Comité Social Territorial (CST), ce sera 50% d'indemnités en moins pendant trois mois.
Nous, ça nous paraît logique, c'est l'exemplarité, c'est de l'argent public. Ici, on bosse. Si on ne bosse pas, on n'a pas d'argent et on n'a pas vocation à rester là.
C'est déjà ce qui est fait à la Région et au Département. Ça se discute actuellement pour que ce soit mis en place à la CABBALR, et je sais que c'est un sujet aussi dans certaines communes... Noeux-les-Mines, Béthune... On est dans une logique où ça nous paraît important de montrer qu'on fait le boulot et qu'on n'a pas des indemnités pour ne rien faire.
Au SIVOM, ça y est c'est intégré au Règlement Intérieur. C'est nouveau parce que la loi ne le permet que depuis décembre 2025 dans les SIVOM, les Agglos, les communes…
Alors il y a des excuses valables forcément : maladie, décès d'un proche, une raison professionnelle impérieuse, un conseil municipal le même jour dans votre commune. La liste est définie dans le Règlement Intérieur.

Est-ce qu'il y a des questions sur ce point du règlement?

Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions?

Le Règlement Intérieur est adopté à l'unanimité.

Je vais laisser maintenant la parole à Sylvie. Sylvie, ça va être la diseuse de bonnes nouvelles sur ce mandat, parce que c'est elle qui encaisse les chèques.

4 - CONTRACTUALISATION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS - MISE EN OEUVRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026
Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON

Par délibération en date du 28 juin 2023, le Comité syndical a approuvé le contrat de territoire 2023-2026 conclu avec le Conseil Départemental du Pas-de-Calais.

Pour rappel, cette nouvelle génération de contrat doit permettre la déclinaison du projet de mandat départemental qui s'articule autour de trois pactes dédiés aux solidarités territoriales, aux réussites citoyennes et aux solidarités humaines.

La contractualisation est ainsi l'un des outils qui permet au Département d'apporter une réponse adaptée aux réalités des besoins des habitants et aux spécificités des territoires.

Le contrat s'articule autour de deux axes de développement :

- Conforter les services et présences afin de proposer une offre cohérente et complémentaire répondant aux attentes des habitants,

- Renforcer la coopération entre acteurs locaux pour assurer une alimentation durable et locale.

En appui à la démarche de contractualisation, le Département a également mis en place un Fonds d'Innovation Territorial- FIT – afin de soutenir financièrement les projets qui concourent à la réalisation des enjeux prioritaires inscrits au contrat.

A ce titre, le SIVOM de la Communauté du Béthunois a déjà bénéficié d'un co-financement en faveur de la réhabilitation d'une partie de l'ancienne cuisine centrale rue Jean-Baptiste Lebas à Béthune, afin d'aménager les locaux dédiés à notre police municipale intercommunale, et d'un co-financement pour la réhabilitation de la partie du bâtiment restée vacante afin d'aménager des locaux dédiés à l'implantation d'une antenne locale de l'association Protection Civile du PAS-DE-CALAIS avec laquelle il a signé une convention de partenariat.

Par délibération du 15 octobre 2025, le Comité syndical a approuvé la sollicitation d'une nouvelle subvention auprès du Département du Pas-de-Calais afin de réhabiliter le bâtiment en locaux annexes dédiés à la Police Municipale Intercommunale, dans le cadre du déploiement de la Police Municipale Intercommunale et de l'acquisition, auprès de la commune d'Auchel, de l'ensemble immobilier sis boulevard Emile Basly.

Il convient à présent d'approuver la fiche action correspondante à l'opération susvisée visant en la Requalification d'une friche en Pôle « Sécurité Publique Intercommunale » à Auchel.

La participation du Département du Pas-de-Calais est sollicitée à hauteur de 100 000 € au titre du Fonds d'Innovation Territorial.

Sylvie BAUVAIS-TASSEZ :

La délibération 4 s'inscrit dans le cadre du contrat de territoire 2023-2029 conclu entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et le SIVOM de la communauté du Bétunois.
Ce partenariat a pour objectif d'accompagner des projets structurants qui répondent aux besoins des habitants et renforcent surtout les services publics, les services publics de proximité et les solidarités territoriales, et permettent aussi d'offrir une couverture beaucoup plus cohérente et complémentaire d'autres services sur le territoire.
Dans ce cadre, le Département a mis en place un fonds d'innovation territorial, le FIT, qui permet de soutenir financièrement des opérations prioritaires portées par les collectivités.
Le SIVOM a déjà, par le passé, bénéficié de ce dispositif en 2023 pour l'aménagement des locaux principaux de la police municipale intercommunale de Béthune. Puis en 2024, pour l'installation de l'antenne de la protection civile. Aujourd'hui, nous poursuivons cette dynamique avec une nouvelle étape importante, la requalification de l'ancienne caserne de gendarmerie située boulevard Émile

Basly à Auchel. Ce futur équipement permettra notamment d'accueillir du public dans de meilleures conditions, de développer des permanences aussi de proximité, de renforcer la coordination des services et d'assurer un meilleur maillage territorial, notamment sur le territoire ouest.
Ce projet illustre la volonté du SIVOM de mutualiser les moyens au service des communes.
Le département du Pas-de-Calais accompagne cette opération dans le cadre du FIT, à hauteur de 100 000 euros. La communication du Président à ce sujet vous a été envoyé la semaine dernière par les services avec le détail de l'opération.
Nous relayons à nouveau les remerciements au Conseil Départemental pour son soutien dans les projets qui ont été portés précédemment et à nouveau dans le cadre de ce projet à Auchel. Les travaux viennent de débuter et ça devrait s'achever rapidement.
Donc la délibération, et je pense qu'il n'y aura pas d'opposition, ni d'abstention, vise donc à approuver cette participation financière obtenue auprès du Département dans le cadre du FIT de 100 000 euros.
Je vous invite à voter unanimement, évidemment.
Merci.

Pierre-Emmanuel GIBSON :

Merci Sylvie.

Le Département, en 3 ans, nous aura accordé 273 000 € de subventions sur 3 projets successifs : le poste de police de Béthune, la Protection Civile, et chantier n°3, le poste d'Auchel. Je remercie le Département et laisse le soin à Jean-Pascal SCALONE, qui est dans nos rangs et qui siège au département, de transmettre au Président LEROY nos remerciements collectifs, ainsi qu'aux autres conseillers départementaux du territoire qui, quelle que soit leur couleur politique, ont défendu les dossiers à nos côtés. Je tiens à le dire parce que ça a fait consensus, ça a été voté en commission permanente à l'unanimité. En cette période de vache maigre, je remercie le Département qui nous a pas lâchés et qui nous a accompagnés. On encaissera avec bienveillance son chèque et Monsieur le Président du Département sera évidemment invité à l'inauguration.

Est-ce qu'il y a des oppositions à recevoir 100 000 euros du Département?

Est-ce qu'il y a des abstentions?

C'est adopté à l'unanimité.

Merci.

Pour la délibération n°5, je laisse la parole à Rosemonde.

5 - PERSONNEL - FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST)

Rapporteur : Rosemonde MULLET

Vu l'arrêté interministériel du 02 juillet 2025 fixant la date des élections professionnelles des trois fonctions publiques au jeudi 10 décembre 2026,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles R.252-33 à 36,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant du SIVOM de la Communauté du Béthunois, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer le nombre de représentants du personnel au comité social

territorial au regard des effectifs de la collectivité.

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 5 mars 2026 soit 6 mois au moins avant la date du scrutin,

Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 400 agents.

Le comité syndical, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ou à la majorité de ses membres présents,

FIXE le nombre de représentants titulaires du personnel à 5 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),

DECIDE le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants du SIVOM de la Communauté du Béthunois, égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

DECIDE le recueil, par le comité social territorial, de l'avis des représentants du SIVOM de la Communauté du Béthunois.

INFORME de la mise en place obligatoire de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail instituée au sein du comité social territorial dont le nombre de représentants est identique au nombre de représentants au CST.

Rosemonde MULLET :

Merci Monsieur le Président. Dans cette dernière délibération, il nous est demandé notamment de fixer le nombre de représentants du personnel au Comité Social Territorial.
Au regard des effectifs de la collectivité, il appartient donc au Comité Syndical, dans le cadre des élections professionnelles prévues le 10 décembre prochain, et sur proposition de l'autorité territoriale d'en fixer le nombre.
Un nombre qui est, compte tenu de l'effectif apprécié au 1er janvier 2026, de cinq représentants titulaires du personnel et de cinq représentants suppléants du personnel.

Pierre-Emmanuel GIBSON :

Merci Rosemonde.

Ça va permettre d'avoir le CST opérationnel et de pouvoir commencer à travailler sur les sujets RH, sachant que c'est une année particulière puisque celle des élections professionnelles.
Donc le CST va être installé prochainement avec les représentants actuels du personnel et puis en décembre, sa composition sera modifiée en fonction des résultats électoraux des représentants.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Il nous reste à étudier le compte-rendu des décisions prises par le Président. Est-ce que sur les décisions prises par le Président, il y a des questions?
Non.
Je considère donc qu'il est approuvé.

Voilà qui clôt notre Comité Syndical.

Merci encore à la commune de Beuvry de nous avoir accueillis.

Tu voulais poser une question Jean-Pascal?

Jean-Pascal SCALONE :

Monsieur le Président, lors du dernier Comité Syndical, vous aviez isolé 90 000 euros d'impayés, entre autres éventuellement des organismes qui avaient les moyens. Où ça en est? Quelles procédures comptez-vous mettre en place pour ne plus être confronté à cette situation et d'arrêter l'hémorragie?

Pierre-Emmanuel GIBSON :

Je remets dans le contexte parce qu'il y a beaucoup de collègues qui n'étaient pas là au dernier Comité de l'ancien mandat. En décembre, j'avais donc évoqué une situation qui nous avait mis en colère avec les collègues. Effectivement, nous faisons face à une situation qui n'est pas nouvelle. Vous la connaissez dans vos communes, avec les cantines scolaires, les centres de loisirs, etc. On la connaît à l'agglo avec l'eau potable. On connaît la même situation dans nos EHPAD. La nouvelle mode, c'est de ne plus payer le service public. On prend le service, on le consomme mais on ne le paye pas.
Quand ce sont des familles en difficulté sur le crématorium, on accompagne, en lien avec les CCAS des communes, il n'y a pas de problème. Certaines familles sont parfois dans le plus grand dénuement et quand l'un de leurs proches décède, ils ne peuvent pas payer la crémation. A ce moment-là, on se rapproche du CCAS de la commune, on s'arrange, c'est normal. C'est notre côté service public social.
Moi, là-dessus, je n'ai pas de problème. Par contre, quand des Pompes Funèbres, qui ont pignon sur rue dans l'arrondissement, qui ont des boîtes qui tournent bien, avec des beaux véhicules, beaucoup d'agents, qui encaissent 10 000, 15 000, 20 000, 25 000 euros de crémation et qui ne payent pas le SIVOM. là, je ne suis plus d'accord. C'est une honte.
On a donc discuté avec les gens qui nous devaient de l'argent. La plupart ont payé. Un n'a pas voulu et on a pris une décision assez rare. C'est la première fois, je pense, dans l'histoire du SIVOM qu'on l'a fait. Nous sommes allés au tribunal de commerce pour faire liquider l'entreprise de Pompes Funèbres.
Elle s'est retrouvée devant le juge du tribunal de commerce à devoir expliquer qu'elle devait de l'argent au service public. L'entreprise a sollicité du juge un échéancier. Soit elle le respecte et paye le SIVOM, soit elle est liquidée et tout est vendu, la boutique, les camions, tout, pour payer le SIVOM.
Et étonnamment, depuis, l'argent est versé.
Ce n'est quand même pas normal de devoir mettre une entreprise au tribunal de commerce, de menacer de la faire liquider et de mettre des gens au chômage, pour pouvoir simplement être payé. En plus elle paye maintenant, ça veut dire qu'elle a l'argent pour payer.
Donc, qu'est-ce qui va se passer? On a pris une décision sur le mandat précédent. A partir du 1er juillet, donc dans deux mois, nous allons passer en pré-paiement. Comme dans beaucoup de vos communes pour les cantines notamment. Si on ne paye pas d'avance, il n'y a pas de cérémonie, il n'y a pas de crémation.
Quand une famille sera en difficulté, il n'y aura aucun problème, on contactera, comme aujourd'hui, le CCAS de la commune, on fera un échéancier avec le Trésor public. Ça ne va pas impacter les gens qui n'ont pas les moyens.

C'est peut-être un peu rigide comme position, mais c'est notre argent à tous, c'est l'argent des habitants. Le crématorium, c'est un budget annexe. Ce sont les recettes des crémation qui payent les salaires des agents, dont le travail est remarquable et qui sont très dévoués.

C'est peut-être un peu rigide comme position, mais c'est notre argent à tous, c'est l'argent des habitants. Le crématorium, c'est un budget annexe. Ce sont les recettes des crémation qui payent les salaires des agents, dont le travail est remarquable et qui sont très dévoués.
Et puis sur le crématorium, on a des projets. Yvon vous en parlera le moment venu, mais on a une amélioration de la production des fours et du système de cheminée qu'on va proposer dès cet été. On va faire des travaux rapidement. On a le parking à agrandir. On a des travaux à faire sur le jardin du souvenir.
Et il y a d'autres sujets, vous êtes de plus en plus nombreux à me demander si on ne ferait pas un crématorium pour les animaux, pour les chiens, pour les chats. Les statuts le permettent. Il y a de la demande. On ne s'interdit rien. On va l'étudier et on reviendra vers vous, le moment venu, pour savoir si on peut ou pas le faire, avec des fours séparés, dans des bâtiments séparés. On a tous les terrains nécessaires autour, puisqu'on les avait achetés sur le mandat précédent.
Est-ce qu'il n'y a pas un intérêt à avoir, effectivement, un service public de crémation pour les animaux, afin de permettre aux gens qui tiennent à leur animal d'avoir, sur le territoire, cette possibilité de crémation, de récupérer une urne, de bénéficier peut-être d'une petite cérémonie adaptée, le tout à un prix raisonnable et modéré?
Aujourd'hui, il faut aller à Amiens ou Lille, et je peux vous dire que ça coûte cher. Si on peut le faire, on ne s'interdit rien. Mais pour pouvoir améliorer notre crématorium, l'entretenir, le développer, et peut-être, demain, créer un crématorium pour animaux, il faut de l'argent et donc qu'on nous paye le service public rendu.
Par ailleurs, je peux vous assurer qu'on a des tarifs très bas pour nos crémations. On n'est pas en train de faire du bénéfice sur le dos des gens qui décèdent. Aujourd'hui, on est à l'équilibre mais vu le prix du gaz qui est en train d'augmenter, on croise les doigts pour équilibrer le budget cette année.

Voilà pour être transparent avec toi et Jean-Pascal. Mais tu as raison de poser la question, on n'a rien à cacher ici.

Les entreprises de Pompes Funèbres qui nous devaient de l'argent nous ont toutes réglés, sauf une qui a plan de remboursement sous couvert du tribunal de commerce et qui est en train de nous régler. À la moindre défaillance, c'est la liquidation, donc c'est dans son intérêt de finir de payer.
Et pour ce qui est des familles endeuillées, on sera sur du pré-paiement avec toujours ce côté social en cas de difficultés et cet accompagnement des CCAS pour mettre en place des facilités de paiement. Parfois, certaines communes nous font des chèques directement, d'autres font un chèque à la famille pour couvrir le prix de la crémation. On restera toujours sur ce côté social.
Alors, ça a peut-être un peu plombé l'ambiance, mais ça m'a permis de vous dire qu'on réfléchit à un crématorium pour chiens et chats, au moins c'est dit, parce que je sais que la rumeur court, vous êtes beaucoup à m'en parler. Donc si on peut le faire ensemble, on vous proposera de le faire.

Merci beaucoup et bonne soirée à tous.

Le président

SIVOM de la Communauté de Béthunois (62)

Le secrétaire de séance

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON

Monsieur Nicolas CARRE